

# **AVIS DE MISE À L'ENQUETE PUBLIQUE DE LA DECLARATION DE PROJET RELATIVE À L'AERODROME SAINT ADRIEN ENTRAINANT LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL SUR LA COMMUNE DE GRAY**

**Par arrêté du Président de la Communauté de Communes Val de Gray n°2020-187 du 23 juin 2020 il sera procédé à une enquête publique sur la déclaration de projet liée à l'aérodrome Saint-Adrien à GRAY entraînant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).**

**Le PLUi, à l'issue de l'enquête publique, est destiné à être approuvé par le Conseil Communautaire.**

**Mme Cécile MATAILLET a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon.**

**L'enquête publique se déroulera durant 30 jours consécutifs, du jeudi 16 juillet 2020 à 08 h (ouverture de l'enquête) au vendredi 14 août 2020 inclus à 18 h 30 (fin de l'enquête publique).**

**Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non-mobiles, seront déposés au nouveau siège de la Communauté de Communes, rue André Marie Ampère, ZA Gray Sud II, 70100 GRAY aux horaires habituels d'ouverture soit du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h.**

**Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également disponibles sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1996>.**

**Durant cette période, chacun pourra consigner éventuellement ses observations sur le registre déposé au siège de la Communauté de Communes Val de Gray ou par voie électronique sur le site internet susvisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1996>.**

**Un poste informatique comportant le dossier d'enquête publique est également tenu à disposition du public au siège de la Communauté de Communes aux heures et jours habituels d'ouverture soit du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h.**

**Le public pourra également adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Madame le commissaire enquêteur, Enquête publique relative à la déclaration de projet et à la mise en compatibilité du PLUi, Communauté de Communes Val de Gray, rue André Marie Ampère, ZA Gray Sud II, 70100 GRAY.**

**Le commissaire enquêteur recevra le public au nouveau siège de la Communauté de Communes, rue André Marie Ampère, ZA Gray Sud II, 70100 GRAY aux jours et heures suivants :**

- le jeudi 16 juillet 2020 de 14 h à 16 h,**
- le vendredi 31 juillet 2020 de 10 h à 12 h,**
- le vendredi 14 août 2020 de 16 h 30 à 18 h 30 h (fin de l'enquête publique).**

**Les déplacements de tout usager souhaitant prendre connaissance du dossier d'enquête dans les locaux de la Communauté de Communes s'effectueront selon les principes généraux de gestion des flux de personnes et dans le respect des mesures dites « barrières ». Le port du masque est ainsi recommandé. Tout usager souhaitant déposer une observation dans le registre d'enquête est tenu d'apporter son stylo.**

**Le projet de PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.**

**Les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de M. M. Cédric BREVOT (téléphone 03 84 65 58 69, mel : [cbrevot@cc-valdegray.fr](mailto:cbrevot@cc-valdegray.fr)).**